

## SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON

### COMITE SYNDICAL

#### Procès-verbal de la séance du 31 mars 2021

Convocation adressée le 25 mars 2021

Compte rendu affiché le 16 avril 2021

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

*L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mars, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 25 mars 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Monsieur Richard MARION, vice-président, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présents physiquement** : Richard MARION, Luc SEGUIN

**Présent(e)s en visio conférence** : Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Tristan DEBRAY, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Yves BEN ITAH, Corinne SUBAI

**Absent(es) excusé(es)** : Nathalie PERRIN-GILBERT, Cédric VAN STYVENDAEL, Samira BACHA-HIMEUR

**Procuration** : Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION  
Stéphanie LEGER à Richard MARION (à partir de 16h30)  
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN (à partir de 17h10)

**Secrétaire** : Luc SEGUIN

En l'absence de Nathalie PERRIN-GILBERT, Richard MARION, vice-président assure la présidence de cette séance.

Le vice-président constate que le quorum est atteint.

Richard MARION annonce officiellement le départ d'Alain JACQUON qui a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le conservatoire est dans une période de transition à plusieurs égards avec depuis quelques mois un nouvel exécutif, le recrutement d'un nouveau directeur et le lancement du nouveau projet d'établissement.

Durant cette période particulière, Nathalie PERRIN GILBERT et Richard MARION se tiennent à la disposition de chacune et chacun.

Didier LEBASTARD prend la parole pour faire un point sur le contexte sanitaire. Peu de modifications ont été apportées suite au dernier décret paru. La situation reste insatisfaisante mais un maximum d'activités sont maintenues. Concernant le protocole de l'Education Nationale sur les fermetures de classes, les élèves sont accueillis au conservatoire sous réserve de la présentation d'une attestation parentale certifiant la négativité du test. La bonne gestion des conditions sanitaires par les services a limité le nombre de contaminations au conservatoire. Les recrutements des élèves CHAM, année 2021 – 2022, ont débuté. Quelques activités de diffusion se tiennent sans public :

- Concert « Pierre et le Loup » avec l'orchestre symphonique, au Toboggan de Décines,
- Spectacle de danse à l'Astrée,
- Les récitals de fin d'études se font également à huit clos.

Patrick ODIARD explique que des classes CHAM sont fermées à l'école Albert Camus pour cause d'élèves cas contact. Ces mêmes élèves n'ont donc pas accès au conservatoire.

### **1. Modalités de fonctionnement du comité syndical**

Cette délibération, similaire à celle présentée lors du comité syndical du 1<sup>er</sup> février dernier, est adoptée à l'unanimité.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **VIE DE L'ETABLISSEMENT**

### **3. 150<sup>ème</sup> anniversaire du Conservatoire (information)**

Richard MARION précise qu'il s'agit d'un évènement très important pour le conservatoire.

Cécile RICHARD a travaillé avec Alain JACQUON à l'élaboration de cette commémoration visant à illustrer le conservatoire tel qu'il est aujourd'hui dans toutes ses expressions créatives, créatrices, patrimoniales et sa grande diversité de pratiques.

Cette programmation largement pédagogique vise à toucher les différents publics et les différentes aires de rayonnement du conservatoire. Cécile RICHARD présente les différents types d'évènements qui auront lieu de mi-novembre jusqu'à début juillet 2022 : évènements phares et plus petites formes de manière à mettre en valeur la diversité des expressions et des talents portés par le conservatoire.

Didier LEBASTARD rebondit sur le festival « Happy hands », manifestation importante de la programmation. Les étudiants qui terminent leur cursus au conservatoire présentent leurs projets personnels sans contrainte artistique.

Cécile RICHARD évoque un projet de publication sur les 150 ans du conservatoire retraçant l'évolution de l'établissement, de la date de sa création en 1872 jusqu'à aujourd'hui.

Yves BEN ITAH souhaite connaître la temporalité de cet évènement. Il précise qu'à la Métropole, il est en charge de la mémoire et prend note du projet d'édition d'un livre. Il demande s'il est prévu une exposition et voire s'il était possible de collaborer. D'autres projets sur la Métropole sont en cours et il pourrait être trouvé des passerelles entre ces différents évènements.

Cécile RICHARD lui répond que cet évènement se déroulera sur la durée de la saison culturelle du conservatoire, de mi-novembre 2021 à début juillet 2022.

Sur le projet de publication et d'exposition éventuelle, la question a été évoquée avec les collègues de la bibliothèque de la Part-Dieu et des médiathèques de la Ville de Lyon. Elle souscrit au projet de collaboration avec la Métropole.

Yves BEN ITAH informe d'un projet culturel Métropole / Ville de Lyon en 2022 autour du métissage culturel et des 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie.

Richard MARION précise qu'il est très favorable à ces orientations de travail qui pourraient raisonner avec la diversité territoriale évoquée. Il s'engage à porter l'idée auprès de la Présidente.

Corinne SUBAI félicite l'équipe du conservatoire pour ce programme riche et ambitieux. Elle revient sur la mémoire pour préciser qu'il est nécessaire de rappeler la période de fondation de l'établissement. Il serait dommage de ne pas évoquer le contexte d'il y a 150 ans et d'apprécier l'évolution de l'école. Cela pourrait donner du lien et du sens au futur projet d'établissement. D'autre part, elle souhaite connaître le budget alloué à cet évènement, et si celui-ci est à la hauteur de ce programme ambitieux.

Cécile RICHARD dit que le budget habituel pour le développement culturel du conservatoire est de 90.000 € par an. Il serait cette année de 130.000 €.

Corinne SUBAI dit que cela pourrait être l'occasion d'aller chercher d'autres sources de financement ; émet l'idée de sponsoriser l'évènement ou de rechercher des mécènes.

Richard MARION dit que ces propositions de financement font partie de la réflexion.

Cécile RICHARD revient sur la question de retrouver la naissance, l'histoire et l'évolution de l'établissement. Les collègues de la Médiathèque du conservatoire ont fait une proposition pour organiser une conférence sur l'évolution pédagogique des conservatoires au sens large.

Corinne SUBAI dit qu'il est intéressant d'avoir un support visuel et un support audible de façon à avoir la capacité de se « replonger » postérieurement dans l'évènement.

Cécile RICHARD dit que la question a été évoquée récemment pour conserver différents supports, et ce travail est en cours.

Richard MARION dit que toutes les idées sont les bienvenues et que des réunions peuvent être organisées si besoin.

Yves BEN ITAH rebondit sur l'idée de faire un documentaire sur l'ensemble de la manifestation et une exposition qui pourrait circuler dans les établissements scolaires. Il voudrait savoir si le conservatoire est en contact avec d'anciens élèves qui seraient peut être prêts à s'associer à cette manifestation et témoigner de leur vécu au conservatoire.

Cécile RICHARD répond qu'il y a plusieurs propositions dans le cadre notamment des cartes blanches de la part d'enseignants qui souhaitent reprendre contact et inviter d'anciens étudiants afin d'avoir leur témoignage sur leur parcours professionnel après le conservatoire.

Yves BEN ITAH adhère à l'idée d'un groupe de travail avec Richard MARION et les élus du comité syndical.

Richard MARION le remercie et note cette proposition.

#### **4. Rapport d'activité 2019-2020**

Richard MARION dit que ce rapport reflète l'activité au conservatoire au cours de l'année 2019-2020. Ce document de bilan pourrait être un tremplin pour des idées à mettre en œuvre à la fois pour la préparation de l'anniversaire et du projet d'établissement pour les cinq ans à venir.

Didier LEBASTARD commente brièvement le rapport d'activité des différentes disciplines présentes au conservatoire. Il relève aussi la présence d'éléments intéressants sur la vision globale du conservatoire, en termes d'effectifs et d'organisation. Il souligne le rôle de la médiathèque qui organise des expositions, diffuse des liens d'accès à de nombreuses informations culturelles. La médiathèque joue un rôle sur l'histoire de notre établissement avec la possession de fonds anciens très importants.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## **PEDAGOGIE**

#### **5. Accueil des premiers âges (information)**

Cécile RICHARD souligne que cette tranche d'élèves est très illustrative de l'évolution des conservatoires. Les pratiques classiques au sein du conservatoire se sont progressivement diversifiées avec des apprentissages qui se font par le collectif.

Le rapport présenté constitue un état des lieux des dispositifs actuels du conservatoire en termes de sensibilisation et premiers apprentissages. Cécile RICHARD commente les trois rubriques détaillées dans le rapport, (la sensibilisation, les premiers pas, et les premiers apprentissages), qui retracent un début de pratique artistique d'enfants auprès des personnels du conservatoire.

Ces dispositifs d'accueil, répartis sur le territoire de la Ville, et sur les quartiers politiques de la Ville, (lien avec la Charte de Coopération Culturelle), présentent l'avantage d'intégrer des enfants venant d'univers différents.

Luc SEGUIN demande pourquoi les disciplines art dramatique et danse n'entrent pas dans ces dispositifs.

Didier LEBASTARD et Cécile RICHARD répondent que pour ces disciplines, danse et art dramatique, la pratique ne commence qu'à partir d'un certain âge.

Richard MARION donne la parole à Nathalie DELASSIS, responsable du département danse au conservatoire qui précise que l'enseignement de la danse est réglementé. L'apprentissage commence à l'âge de 8 ans, dans des locaux répondant à des conditions réglementaires. Au conservatoire, l'initiation de la danse est intégrée aux classes de découvertes.

Corinne SUBAI souligne qu'il serait intéressant de connaître la suite du parcours des élèves inscrits dans les dispositifs (Aïco et Démos) et faire un retour en comité syndical.

Didier LEBASTARD dit qu'il est trop tôt. Les dispositifs DEMOS et AICO se terminent cette année. 100 % des élèves inscrits dans les « cycles intégrés » seront intégrés au conservatoire à la fin du cycle. L'idée est de s'appuyer sur ces dispositifs pour avoir une belle couverture de la Ville avec l'enseignement musical et des propositions pédagogiques adaptées aux diverses populations avant l'entrée au conservatoire.

Corinne SUBAI interroge sur les budgets et les moyens alloués.

Didier LEBASTARD répond qu'il faut émailler la Ville de locaux spécialisés, investir au niveau de la diffusions, des matériels et instruments. Ces investissements pédagogiques se traduiront par des évolutions et créations de postes dans les années à venir. Ces propositions se feront dans le cadre du futur projet d'établissement.

Yves BEN ITAH souhaite connaître le nombre d'enfants concernés par ces dispositifs, et si ces interventions se situent uniquement sur la Ville de Lyon et la Métropole. Il souhaite aussi savoir s'il y a des projets envisagés concernant l'art dramatique.

Didier LEBASTARD répond que La Ville de Lyon est le périmètre d'expérimentation, mais il pourrait être développé des projets communs avec les écoles de la périphérie de Lyon. Dans le cadre de la Métropole, il serait possible de s'appuyer sur des écoles de musique déjà définies dans leur secteur de compétences afin d'échanger sur les différentes formes de pratiques.

La question se pose depuis deux ans concernant l'art dramatique suite à la réforme du Bac artistique qui devient maintenant Bac Musique/Danse/Théâtre. Il y a maintenant la possibilité de créer dans ce Bac S2TMD une section théâtre. Cette dernière n'est pas créée par faute de financement et l'absence de classes au niveau du collège.

Cette question pourrait être posée au niveau métropolitain, à savoir quels engagements dans l'enseignement du théâtre de l'école primaire au lycée ?

Olivier CROUZET précise que le conservatoire de Saint-Etienne est doté d'une classe à horaires aménagés, spécialité théâtre dès la sixième. Pour répondre sur la question des effectifs, Olivier CROUZET reprend les informations qui se trouvent dans le rapport d'activité.

## **6. Règlement pédagogique : composition instrumentale**

Didier LEBASTARD précise que le conservatoire dispose de règlements des études par spécialité et/ou cursus. Le département culture est un département complexe qui accueille des grands élèves. Ce document servira de base pour la suite des travaux au sein du département Culture. L'objectif est d'avoir une lecture claire pour tous.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **7. Point d'information sur les Parcours préparatoires à l'enseignement supérieur**

Didier LEBASTARD précise que ce parcours est nouveau. L'agrément date de 2019 et a permis aux étudiants d'obtenir le statut « étudiant » qui leur apporte de nombreux avantages. Ce parcours, d'une durée de deux à quatre ans, délivre le DEM, DEC ou DET (Diplôme d'Etudes Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales).

Corinne SUBAI souhaite connaître le coût généré par élève, ainsi que la répartition géographique des élèves de ce parcours.

Didier LEBASTARD répond qu'il est plus intéressant de raisonner en termes de coût de l'heure de cours et de nombre d'heures de cours dispensé.

Olivier CROUZET dit que le coût par élève dans les conservatoires supérieurs est supérieur à celui d'une école d'ingénieur, à savoir supérieur à 20.000 € par an. Au conservatoire, pour les étudiants qui se destinent à la vocation d'écoles supérieures, le coût par élève est d'environ de 3.800 €.

Corinne SUBAI est très étonnée du coût qu'elle trouve très bas.

Pour répondre à la question des origines géographiques des étudiants du conservatoire, Olivier CROUZET reprend les éléments indiqués dans le rapport d'activité :

- 73 % des élèves originaires de Lyon intra-muros
- 14 % de la métropole de Lyon
- 6 % de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- 7 % toute région française et international

Richard MARION conclut ce point relatif au PPES. Hormis la dimension quantitative et financière, il y a aussi la dimension qualitative, à savoir qu'est-ce que ce cursus a apporté à ces élèves pour leur développement personnel, leur qualité de vie citoyenne et professionnelle ? Il souhaite avec la Présidente mener une réflexion complète sur ce dispositif dans le cadre du projet d'établissement.

## FINANCES

### 8. Compte administratif 2020

Olivier CROUZET présente quelques points financiers et rappelle que le budget de l'établissement est d'environ 11 500 000 € de fonctionnement par an.

#### Résultat 2020

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	402 649,00 €	11 604 360,90 €
Dépenses	144 915,78 €	11 543 089,50 €
<b>Résultat 2020</b>	<b>257 733,22 €</b>	<b>61 271,40 €</b>
Report résultats exercices antérieurs	309 030,39 €	714 007,15 €
Résultats cumulés	566 763,61 €	775 278,55 €

Cette année les résultats des deux sections (fonctionnement et investissements) sont excédentaires.

## La répartition des recettes de fonctionnement : participations des tutelles

La Ville de Lyon et la Métropole participent à hauteur de 87 % des ressources de l'établissement, en incluant la commande politique d'intervention en milieu scolaire, d'un montant de 892.829 €.

La tutelle métier, le ministère de la Culture, maintient sa subvention de fonctionnement à hauteur de 260.000 € au titre du label du Conservatoire.

Ces trois tutelles restent sur des participations similaires depuis 2017.

## Les produits des services

Les droits d'inscriptions se montent à hauteur d'un million d'euros. Les autres recettes sont constantes depuis trois ans.

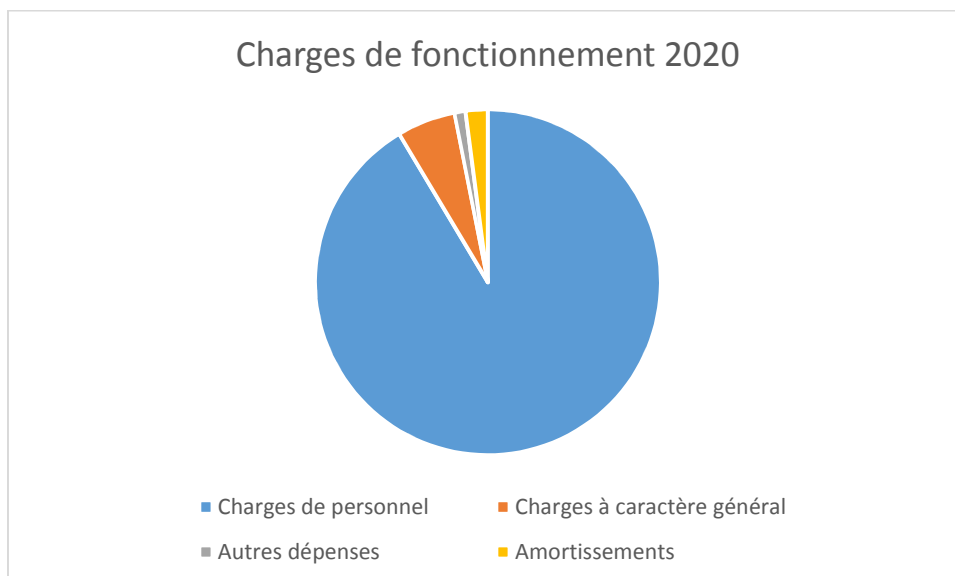
## Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges de personnel	10 275 461 €	10 202 707 €	10 243 797 €	10 463 830 €	10 274 211 €	10 493 672 €	10 554 397 €	10 55 862 €	10 566 195 €
Charges à caractère général	631 030 €	750 596 €	654 948 €	628 979 €	650 629 €	731 365 €	556 625 €	632 479 €	619 231 €
Autres dépenses	112 710 €	358 405 €	241 361 €	170 793 €	149 772 €	129 095 €	111 000 €	118 695 €	115 600 €
Amortissements	160 539 €	154 205 €	150 132 €	159 232 €	180 334 €	227 918 €	230 000 €	240 054 €	245 000 €
TOTAL DES DEPENSES	11 179 740 €	11 465 913 €	11 290 238 €	11 422 834 €	11 254 946 €	11 582 050 €	11 452 022 €	11 543 090 €	11 546 026 €

Les frais fixes sont particulièrement importants, les charges de personnels représentant +de 90 % des charges de fonctionnement. Le reste, représente la vie du bâtiment et les charges à caractère général.

Les charges de personnel comparées entre les deux derniers comptes administratifs (2019 et 2020) subissent une hausse marginale, mais inférieure au budget prévisionnel révisé en cours d'année. Pour autant des économies de masse salariale ont été réalisées. En raison de la crise sanitaire, les jurys de recrutement se sont tenus en version allégée pour la préparation de l'année scolaire 2020/2021, la saison publique de présentation des travaux d'élèves a été suspendue durant l'année civile.

## Répartition des dépenses de fonctionnement en 2020



### Les recettes d'investissement :

- La subvention d'investissement de la Métropole de Lyon qui porte sur le soutien à l'acquisition instrumentale ou en matériel.
- Le fond de compensation de la TVA, dispositif particulier pour les collectivités territoriales.

**Les dépenses d'investissement**, d'un montant supérieur à 100 000 € concernent le renouvellement du parc instrumental. Pour le reste, il s'agit de dépenses de matériel audio-visuel ou informatique et quelques petits travaux réalisés dans des salles pédagogiques.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### 9. Compte de gestion 2020

Les résultats du compte de gestion 2020 sont conformes à ceux du compte administratif soumis au vote au cours de cette même séance.

Le rapport est adopté à l'unanimité

### 10. Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement, cumulé sur plusieurs exercices, couvre le besoin de financement de la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement d'un montant de 775 278,55 € peut donc être intégralement affecté à la section de fonctionnement pour l'exercice 2021.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### 11. Décision modificative n° 1

La première décision modificative de l'année 2021 porte sur la répartition des excédents de chacune des deux sections.

En section d'investissement, le montant de 566 763,61 € sera affecté sur trois articles différents portant sur les investissements mobiliers et travaux.

En section de fonctionnement, le montant de 836 074,55 € sera affecté en dépense de fonctionnement (masse salariale, remboursement des familles et dépenses courantes).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **12. Droits d'inscription 2021-2022**

La grille tarifaire présente les droits d'inscription définis par cycle et par classe d'âge des élèves et du public accueillis, les tarifs de mise à disposition des locaux et de la médiathèque. Les droits d'inscription du conservatoire sont calculés en fonction du quotient familial de chaque foyer. Les tarifs des droits d'inscription restent inchangés par rapport aux deux dernières années scolaires.

Des tarifs réduits sont proposés pour certains dispositifs pédagogiques (AICO, DEMOS), à destination des publics relevant des zones prioritaires, quartiers politiques de la Ville.

Olivier Crouzet précise que le conservatoire est ouvert à tout public, sans sélection sur concours, pour les premières classes d'âge.

Dans le cadre du partenariat avec l'Education Nationale, les classes à horaires aménagés sont exonérées de droits d'inscription.

Corinne SUBAI demande pourquoi il n'y a pas une notion de priorité des élèves pour l'accès au conservatoire.

Olivier CROUZET répond que les élèves qui suivent les enseignements au conservatoire passent dans le niveau supérieur si leur évaluation est positive.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **13. Compensation tarifaire pour fait de crise sanitaire**

Richard MARION dit qu'il s'agit de tenir compte de l'impact très fort que la crise sanitaire a produit de manière inégale sur les publics du conservatoire.

Afin de tenir compte des conditions particulières de cette année, il est proposé de faire un geste fort envers les usagers du conservatoire en proposant une réduction proportionnée à l'impact de la crise sur les conditions d'enseignement dont ont bénéficié ces élèves.

Ces réductions vont de 0 % à 60 % selon les situations de l'utilisateur. Il est proposé à chaque usager de faire le choix de demander à faire valoir ce droit ou pas en soutien pour le conservatoire.

Le versement de cette compensation représenterait environ 250 000 € si l'intégralité des sommes était demandée.

Corinne SUBAI demande s'il y a eu des remboursements l'année dernière, et à quel hauteur ?

Richard MARION répond que sous le mandat précédent, il n'y a pas eu de politique similaire à celle-ci qui a été menée.

Luc SEGUIN dit qu'il est d'accord sur ce principe en termes d'équité et de justice. Le montant prévisionnel de remboursement (250 000 €), qui représentent 2 % des recettes, s'entend au regard de l'excédent budgétaire.

Richard MARION complète en disant que la qualité de la relation avec les usagers du conservatoire a aussi une valeur stratégique car ce geste permettra peut-être de conserver un taux de réinscription aussi élevé que possible. Il s'agit aussi d'un enjeu stratégique d'intérêt général de l'établissement à ce que nous conservions nos publics.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Patrick ODIARD veut nuancer sur ce qui a été dit sur les classes à horaires aménagés qui ne sont pas concernées par les conséquences de la crise sanitaire du point de vue financier. Mais sur le plan pédagogique, ils sont malgré tout pénalisés par des conditions d'enseignement dégradées. Mais son propos n'est pas une remise en cause de la décision ci-dessus adoptée.

Richard MARION dit qu'au regard de l'impact budgétaire, la réduction proposée est aussi un signal quant au service que nous estimons avoir assuré. Il est important dans le message envoyé aux usagers qu'ils mesurent l'investissement des équipes.

## **14. Provision pour litige et contentieuse**

Par requête déposée le 23 décembre 2020, près du tribunal administratif, le Conservatoire de Lyon est assigné en recours pour excès de pouvoir par un de ses anciens agents.



Il appartiendra au juge administratif de se prononcer sur la pertinence de cette affaire. Il est donc constitué une provision pour litige à hauteur de 2 400 €, somme réclamée par l'agent, dans le cas où le tribunal administratif condamnerait le conservatoire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **15. Règlement de formation**

Suite à l'avis favorable du comité technique du 15 mars dernier, est présenté le règlement de formation, au bénéfice des personnels du conservatoire. Il vise à détailler l'ensemble des dispositifs de formation ouvert aux agents de la fonction publique. Il est obligatoire depuis 2005.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **16. Tableau des emplois et des effectifs**

Il s'agit d'ajustement de quotité horaire et d'organisation liés au niveau d'activité réel observé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **PARTENARIATS ET CONVENTIONS**

### **17. Convention mise à disposition gracieuse Conservatoire / Ville de Lyon Evènement *Re-Lyon Nous***

Olivier CROUZET explique qu'il s'agit d'une manifestation organisée par le service des sports et la direction événements de la Ville de Lyon qui se tient chaque année. Elle se déroulera le 6 juin prochain. L'enceinte du conservatoire sera mise gracieusement à disposition de la Ville et de l'ensemble des participants.

Nadine GEORGEL souligne le beau travail d'organisation et de créativité des collègues du service des sports dans ce contexte de distanciation. Elle espère que cette belle manifestation aura lieu.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **18. Décisions de la présidente**

Richard MARION rend compte des décisions qui ont été prises concernant des conventions passées avec différentes structures partenaires, et d'une décision en matière de marché public.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

### **19. Questions diverses**

Luc SEGUIN revient sur l'information du marché public cité dans le rapport de décisions ci-dessus.

Richard MARION précise que les marchés n'excédant pas un certain montant sont signés par la Présidente et en sont rendus compte au comité syndical.

La séance est levée.